

## FINANCEMENT

L'enseignement, financé par le barreau de Paris, est gratuit.

Le stagiaire doit assurer personnellement ses frais de voyage et de séjour à Paris.

Il peut demander à l'Ambassade de France dans son pays d'origine de participer au financement de ces frais par l'octroi d'une bourse.

Pour en bénéficier le stagiaire, ou son barreau d'appartenance, dépose une demande auprès du service culturel de l'Ambassade de France et en informe parallèlement au département des relations et internationales du barreau de Paris.

## CONTACT

### Philippe Georgiades

Avocat à la cour  
Directeur du département des relations internationales  
pgeorgiades@avocatparis.org



## Le saviez-vous ?

- > Le barreau de Paris réunit près de 21 400 avocats de 46 nationalités différentes
- > Leur âge moyen est de 41 ans
- > La parité hommes-femmes s'y est naturellement installée
- > Le barreau de Paris enregistre près de 2 000 nouvelles inscriptions chaque année
- > 2 000 membres du barreau de Paris sont aussi inscrits à un barreau étranger, dont 1 080 dans un pays de l'Union Européenne

En 2009 le Stage international du barreau de Paris a réuni **45 jeunes avocats de 34 nationalités différentes**, venus de tous les continents

- > 1 200 avocats étrangers exercent leur activité à Paris  
La moitié d'entre eux sont ressortissants de l'Union Européenne
- > Pour favoriser les échanges internationaux, le barreau de Paris aide et encourage les élèves avocats à parfaire leur formation dans une université étrangère en proposant des prêts bancaires sans caution



Le Stage international  
du barreau de Paris  
une expérience à ne pas manquer





## Éditorial

Jean Castelain

Bâtonnier de l'Ordre des avocats de Paris

Les témoignages de nos confrères étrangers attestent de la réussite du «*Stage international*» instauré depuis de nombreuses années par le barreau de Paris.

Le «*Stage international*» est aujourd'hui incontournable.

Lieu de rencontres et d'échanges, il permet à des avocats venus de tous horizons de comparer leurs expériences professionnelles.

La transversalité qui y préside est de nature à assurer une cohésion, non seulement juridique mais également sociale et économique, entre les barreaux étrangers et le barreau de Paris.

Facteur de synergie, le «*Stage international*» est source d'enrichissement dans de nombreux domaines, tant l'imbrication entre le droit et les différents secteurs de l'économie est avérée.

Le «*Stage international*» est aujourd'hui une institution à laquelle nous sommes, les uns et les autres, attachés.

Le barreau de Paris se réjouit de favoriser la circulation des idées, en accueillant des confrères d'horizons multiples.

### POURQUOI ?

Le Stage international est avant tout une rencontre entre avocats désireux de comparer leurs pratiques, d'apprendre de leurs différences et d'établir un lien d'amitié et d'affaires.

Il constitue une expérience théorique, pratique et humaine permettant d'appréhender le système juridique et judiciaire français dans une atmosphère internationale et confraternelle.

### QUAND ?

Tous les ans, aux mois d'octobre et de novembre

### COMMENT ?

- > Durant un mois, les avocats stagiaires bénéficient d'un enseignement à l'École de Formation du Barreau (EFB) dont l'objectif est de leur permettre d'appréhender de façon pratique le système juridique français et ses procédures en matière civile, pénale et commerciale.
- > Les avocats stagiaires découvriront la réalité quotidienne du palais de justice en se rendant régulièrement à des audiences.
- > Ils ont ensuite l'occasion de plonger au cœur de la vie juridique parisienne, en travaillant durant un mois aux côtés d'un avocat parisien. Les cabinets d'accueil sont choisis par le département des relations internationales du barreau de Paris en fonction, idéalement, des spécialités des participants.
- > Lors d'un déplacement de deux jours à Bruxelles, les avocats stagiaires pourront découvrir cette capitale européenne et les institutions communautaires.

«C'était une opportunité extraordinaire, pour nous les professionnels du droit à l'international, de découvrir et de pratiquer le droit français, au cœur de Paris.»

Achraf Aounallah,

avocat au barreau de Tunis (Tunisie), promotion 2009

### POUR QUI ?

Le Stage international s'adresse à de jeunes avocats francophones de toute nationalité.

Pour être sélectionné, le candidat doit adresser au département des relations internationales du barreau de Paris :

- > un curriculum-vitae en français
- > une lettre de motivation en français
- > une attestation d'inscription au barreau
- > une attestation d'assurance couvrant sa responsabilité civile personnelle pour les dommages subis ou ceux causés aux tiers.

«Le Stage international organisé par le barreau de Paris a été une expérience exceptionnelle pour nous, jeunes avocats de l'espace francophone, d'élargir nos relations, de tisser entre-nous des liens d'amitié, dans un cadre d'échange confraternel sur des questions touchant l'immense domaine des droits qui régissent nos communautés respectives en rapport avec le droit français.»

Bienvendu Bedie,  
avocat au barreau de Cotonou (Bénin)

